

Exemple de financements¹ OPAH : Propriétaire occupant – Travaux d'économie d'énergie²

Situation n°1 :

Mr & Mme A., en situation d'emploi, 2 enfants, doivent remplacer la chaudière fioul hors d'usage de leur maison. Ils choisissent l'installation d'une pompe à chaleur air/eau avec production d'eau chaude sanitaire.

Dans le même temps, ils envisagent l'isolation des combles.

Leurs ressources sont très modestes selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

Revenu fiscal de référence = 30 750 €

Coût total du projet de travaux : 19 516 € TTC (18 498,58 € HT)

Dont coût de la PAC : 15 308 € TTC (*prix indicatif*)

Dont coût de l'isolation : 4 208 € TTC (*prix indicatif*)

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ANAH (50% du coût total HT) : **9 249 €**

Prime ANAH « Sortie de Passoire énergétique » : **1 500 €**

Participation de la Communauté de Communes : **500 €**

Sous-total des aides publiques : 11 249 €

Certificat d'économies d'énergie (CEE) : **5 700 €** (estimatif selon le fournisseur d'énergie)

Reste à charge pour Mr & Mme A. : 2 567 €



**Après travaux :
gain énergétique
de + 35% et
passage de
l'étiquette F à D**

Situation n°2 :

Mr et Mme B., retraités, vivent dans une maison de 1952 pour une surface de 95 m². Ils disposent de ressources modestes selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

Revenu fiscal de référence = 25 480 €

Ils envisagent les travaux suivants : isolation des combles avec un isolant biosourcé (2 couches de chanvre), remplacement de la moitié des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière vétuste par une chaudière biomasse à granulés.

Coût total du projet de travaux : 38 718,50 € TTC (36 700 € HT)

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ANAH (35% du coût total HT avec un plafond de travaux de 35 000 €) : **12 250 €**

Prime ANAH « utilisation d'isolants biosourcés » (5% du coût total HT avec un plafond de travaux à 35 000 euros) : **1 750 €**

Prime ANAH « Bâtiment Basse Consommation » : **1 500 €**

Participation de la Communauté de Communes : **500 €**

Sous-total des aides publiques : 16 000 €

CEE : **4 700 €** (estimatif selon le fournisseur d'énergie)

Reste à charge pour Mme et Mr B. : 22 718,5 €



**Après travaux : gain
énergétique de + 55%
et passage de
l'étiquette E à B**

¹ Données à titre indicatif et non contractuel

² Les conditions générales de recevabilité sont précisées dans la fiche n°4 « information propriétaire occupant »